

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

Séance du lundi 11 septembre 2023

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 05/09/2023

Présents : 11

L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 14

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Représentés: Anthony LOPEZ, Alda PENELA, Chantal ROLLAND

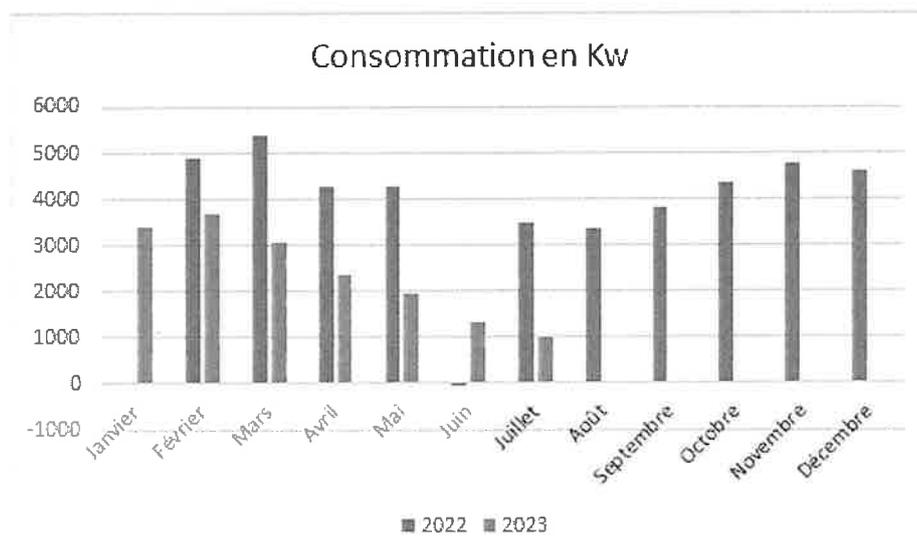
Excusés:

Absents: Sylvain RIVIER

Objet: Extinction éclairage de nuit - DE_2023_886

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération n°DE-2022-839 en date du 18/10/2022, le conseil municipal avait décidé de procéder à l'extinction partielle de l'éclairage public. La phase test de 6 mois étant révolue, il convient de statuer sur la pérennisation ou non de cet extinction partielle de l'éclairage public.

Il est porté à la connaissance des conseillers municipaux le graphique comparatif ci-dessous, sur la consommation de l'éclairage public qui montre une diminution de la consommation en électricité :



Ayant ouï l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal après délibération :

**DECIDE de pérenniser l'extinction de l'éclairage public la nuit de 00 heures à 06 heures
AUTORISE Madame le Maire à prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette
mesure.**

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le mardi 05 septembre 2023

Madame le Maire

Béatrice BORT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Béatrice Bort', written over a faint circular stamp.